



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 juillet 2015 qui fait suite au comité syndical du 8 juillet 2015 où le quorum n'était pas atteint  
Compte rendu affiché le : 20/07/2015  
Date de la convocation : 09/07/2015

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	
En exercice :	34	En exercice :	24
Présents :	15	Présents :	10
Votants :	18	Votants :	12

Etaient présents : CCPSG/ J Y Charbonnier, P Demmelbauer, A Charbonnier, Mme C Janvier,  
Bon pour pouvoir de Mrs S Dardouiller et L Lebreton à P Demmelbauer  
CCFL/ P Gonon, L Rousset,  
CCHL/ Murigneux P, Villard P, Rizoud M,  
SEM/ G Thizy  
Autres communes/ C Dumas, P F Blanchon, S Barcet, C Pras, G Barcet  
Excusés : P Gonon, P Moralès, L Bussière, S Biguet, D Bonnier, S Deshayes,

### N°564 Objet : Choix d'un prestataire pour travaux d'entretien des cours d'eau

Monsieur le Président explique que suite à l'appel d'offre lancé en date du 16 avril 2015 et l'ouverture des plis qui a eu lieu le 3 juin 2015, l'analyse des offres fait ressortir l'entreprise LORNAGE pour les travaux d'entretien de la végétation.

Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération :

Montant de l'offre (60%)

Valeur technique de l'offre (20%)

Moyen que se donne le candidat pour la réalisation des chantiers (10%)

Prise en compte de la notion de développement durable (10%).

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	LORNAGE	PASSION NATURE	BOULET
Critère n°1	<i>Avant pondération</i>	9,0	2,9	4,9
	<i>Après pondération</i>	5,4	1,7	2,9
Critère n°2	<i>Avant pondération</i>	8	7	10
	<i>Après pondération</i>	1,6	1,4	2
Critère n°3	<i>Avant pondération</i>	7	8	10
	<i>Après pondération</i>	0,7	0,8	1
Critère n°4	<i>Avant pondération</i>	7	9	10
	<i>Après pondération</i>	0,7	0,9	1
<b>TOTAL</b>		<b>8,4</b>	<b>4,8</b>	<b>6,9</b>

Le tableau ci-dessous donne une note de 8.4 à l'entreprise Lornage. Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à signer un marché d'un an reconductible 3 fois avec cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer un marché avec l'entreprise Lornage pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150715-564-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2015

Fait à Saint Galmier

Le 16 juillet 2015

Le Président

J Y Charbonnier

**SIMA COISE**  
1 Passage du Cloître  
42330 Saint Galmier  
Tél. : 04 77 52 54 57